



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juin 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afrique centrale et sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

#### I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 11 juin 2015 ([S/PRST/2015/12](#)), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus sur les plans de la politique et de la sécurité en Afrique centrale depuis mon précédent rapport, daté du 28 novembre 2017 ([S/2017/995](#)), ainsi que des progrès accomplis par le BRENUAC dans l'exécution de son mandat. Un point est également fait sur la situation dans le bassin du lac Tchad, en application de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil.

#### II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

##### A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

2. L'Afrique centrale a continué de connaître de graves problèmes sur les plans de la politique et de la sécurité, dans un contexte régional caractérisé par un ralentissement de l'économie. L'intégration sous-régionale a progressé et des mesures ont été prises pour consolider la gouvernance démocratique.

##### Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

3. Le 29 janvier, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont tenu une réunion consultative à Addis-Abeba, en marge du sommet de l'Union africaine. Ils sont convenus de convoquer une session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale en février, qui a été ultérieurement reportée à une date qui n'est pas encore connue. Ils sont également convenus de tenir la dix-septième session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, en principe, en juin.



4. La cinquième session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil de paix et de sécurité de l’Afrique centrale s’est tenue à Libreville, les 3 et 4 mars. Elle a été précédée par la dix-neuvième session ordinaire de la Commission de défense et de sécurité du Conseil de paix et de sécurité de l’Afrique centrale, qui s’est tenue du 28 février au 1<sup>er</sup> mars. Dans son communiqué final, le Conseil des ministres a notamment condamné avec la plus grande fermeté les velléités sécessionnistes des régions anglophones du Cameroun et exprimé son « soutien sans réserve aux autorités camerounaises » ; rejeté toute ingérence extérieure dans les processus électoraux de la région et demandé au secrétariat de la Communauté économique des États de l’Afrique centrale de renforcer l’appui qu’il apporte aux États membres concernés, en coopération avec l’Union africaine ; adopté la stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme en Afrique centrale, élaborée dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ; demandé au secrétariat de la Communauté économique des États de l’Afrique centrale d’élaborer une stratégie sous-régionale de lutte contre le mercenariat et la criminalité transnationale organisée en Afrique centrale ; décidé de convoquer une conférence régionale en vue d’adopter une réglementation communautaire sur le pastoralisme en Afrique centrale. Il a également décidé de lancer une réforme institutionnelle, structurelle et fonctionnelle du Conseil de paix et de sécurité de l’Afrique centrale.

5. À Lomé, le 20 avril, s’est tenue une réunion consultative entre la Communauté économique des États de l’Afrique centrale et la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), à l’issue de laquelle il a été annoncé que les deux organisations sous-régionales tiendraient un sommet conjoint sur la paix, la sécurité, la radicalisation et l’extrémisme violent en juillet 2018.

6. En Angola, le 15 février, le Président, João Lourenço, a créé une Commission interministérielle chargée de la réforme de l’État. Il s’est également engagé à organiser des élections locales avant la tenue des élections législatives en 2022.

7. Au Cameroun, les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont toujours en proie à de graves problèmes de sécurité. L’intensification des attaques perpétrées contre les forces de défense et de sécurité et des enlèvements qui auraient été commis par des groupes armés séparatistes, ainsi que la riposte militaire énergique du Gouvernement, ont fait des morts et des blessés. La situation s’est détériorée par suite de l’arrestation de 47 séparatistes présumés au Nigéria, dont le président autoproclamé de la soi-disant « République d’Ambazonie », et de leur extradition vers le Cameroun le 26 janvier. D’après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les intéressés avaient déposé des demandes d’asile et quatre avaient officiellement reçu le statut de réfugié. Ils seront jugés par un tribunal militaire en vertu de la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme. Le 2 mars, le Gouvernement a entre autres annoncé un remaniement ministériel et notamment nommé un nouveau ministre de l’administration territoriale. Le Ministre, qui est originaire de la région du Nord-Ouest, s’est rendu dans les deux régions anglophones et a appelé à un règlement pacifique de la crise par la voie du dialogue. Un nouveau Ministère de la décentralisation et du développement rural a été créé.

8. Le 25 mars, des élections sénatoriales ont été tenues au Cameroun, et le parti au pouvoir en est sorti largement victorieux. Les préparatifs se sont poursuivis en vue de la tenue des élections présidentielle, législatives et municipales prévues en 2018.

9. Au Tchad, les tensions sociales perdurent et se sont exacerbées par suite de la décision du Gouvernement de réduire les émoluments des fonctionnaires. Les syndicats ont appelé à une opération ville morte contre les mesures d’austérité. Le Gouvernement et les syndicats sont parvenus à un accord le 14 mars.

10. Le 24 décembre, le Président, Idriss Déby Itno, a annoncé un remaniement ministériel et réduit le nombre des ministres de 37 à 24. Le 6 avril, il a annoncé que des élections législatives se tiendraient en novembre 2018. Du 19 au 27 mars, un forum national inclusif sur les réformes institutionnelles s'est tenu à N'Djamena sous l'égide du Président, mais le forum a été boycotté par la plupart des grands partis d'opposition. Les participants ont formulé les recommandations suivantes : la prorogation de la durée des mandats du Président et des députés d'un an, à six et à cinq ans respectivement, renouvelables une fois ; la suppression de la fonction de Premier Ministre ; l'adoption d'un quota de 30 % des postes électifs réservé aux femmes ; la transformation de l'organisme de gestion des élections en une structure permanente. La plupart des recommandations figurent dans le projet de nouvelle constitution qui a été adopté par l'Assemblée nationale le 30 avril, lors d'une session boycottée par les députés de l'opposition. Le 3 mai, le Premier Ministre et son gouvernement ont démissionné.

11. En République du Congo, un accord de cessez-le-feu a été signé le 23 décembre entre le Gouvernement et un représentant de l'ancien chef rebelle, Frédéric Bintsamou, également connu sous le nom de pasteur Ntumi. L'accord prescrit le lancement d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, le retour des déplacés et le rétablissement de l'autorité de l'État. Une commission ad hoc mixte, composée de représentants des deux parties, a été créée et chargée de veiller à l'application de l'accord. Le 22 janvier, la commission a recommandé la levée du mandat d'arrêt émis contre le pasteur Ntumi, la création de centres locaux de démobilisation, la restauration des activités des autorités administratives et judiciaires, le retrait des forces gouvernementales, le rétablissement de la sûreté de l'État dans les zones de crise et l'identification des ex-combattants. Le 7 mars, elle a annoncé la libération de cinq alliés proches du pasteur Ntumi. À la fin de mars, le Gouvernement a présenté à l'ONU une feuille de route qui exposait les mesures envisagées pour le processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

12. En Guinée équatoriale, des élections législatives et municipales se sont tenues en novembre 2017, la coalition dirigée par le parti au pouvoir, Partido democrático de Guinea Ecuatorial, enlevant les 75 sièges du Sénat, toutes les municipalités et 99 des 100 sièges de la Chambre des députés, le siège restant étant remporté par le parti d'opposition, Ciudadanos por la innovación de Guinea Ecuatorial. Vingt sièges à la Chambre des députés et 11 au Sénat ont été remportés par des femmes. L'opposition a contesté les résultats et dénoncé des fraudes et des irrégularités. Au début de février, dans le cadre de mesures d'austérité, le Président, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, a formé un cabinet ministériel, réduit de 29 à 25 membres. Le 26 février, le tribunal de district de Mongomo a ordonné la dissolution du parti Ciudadanos por la innovación en raison de la « menace qu'il constitue pour la sûreté de l'État ». Le 7 mai, la Cour suprême a confirmé la dissolution du parti.

13. Le 28 décembre, des médias locaux ont annoncé qu'une tentative de renversement du Président, Obiang Nguema Mbasogo, avait été déjouée. D'après le Gouvernement, certains des mercenaires qui auraient été impliqués dans la tentative de déstabilisation du pays étaient originaires de République centrafricaine, du Soudan et du Tchad, ce qui a provoqué des tensions avec ces pays. C'est dans ce contexte que plusieurs visites de haut niveau visant à rétablir la confiance ont été organisées. Le Ministre des affaires étrangères tchadien et le Président centrafricain, Faustin-Archange Touadéra, se sont rendus à Malabo les 4 et 9 janvier, respectivement, pour exprimer leur solidarité. Ils ont nié toute participation au putsch et offert de coopérer pleinement à l'enquête. Le 25 janvier, un communiqué indiquant que le Tchad n'avait aucun intérêt à déstabiliser la Guinée équatoriale et s'employait à préserver la paix a été publié à l'issue d'une rencontre à N'Djamena entre le

Ministre d'État chargé de l'intégration régionale équato-guinéen et le Président Déby Itno.

14. Au Gabon, les élections législatives ont été reportées à deux reprises, d'abord à juillet 2017, puis à la fin d'avril 2018. À l'exception de Jean Ping, ancien candidat à l'élection présidentielle et dirigeant d'opposition, qui a continué de rejeter tout dialogue avec le Gouvernement, les principaux dirigeants de l'opposition se sont déclarés disposés à participer au scrutin. Le 30 avril, la Cour constitutionnelle a dissous l'Assemblée nationale et demandé la démission du Gouvernement, au motif qu'il n'avait pas organisé les élections législatives dans les délais prévus par la Constitution. Les prérogatives de l'Assemblée nationale ont été temporairement transférées au Sénat. La Cour a en outre demandé au Président, Ali Bongo Ondimba, de former un nouveau gouvernement, qui rendra compte à ce dernier et démissionnera dès que les élections auront été tenues. Le 1<sup>er</sup> mai, le Premier Ministre et son gouvernement ont démissionné. Le 3 mai, le Premier Ministre a été reconduit dans ses fonctions par décret présidentiel. Un gouvernement de 41 membres, le troisième depuis la conclusion du dialogue national en mai 2017, a prêté serment le 7 mai.

15. Du 13 février au 6 mars, le Président Bongo Ondimba, en sa qualité de Président de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, s'est rendu en Angola, en Guinée équatoriale, en République du Congo, en République démocratique du Congo, au Rwanda, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad, pour s'entretenir de questions relatives à l'intégration régionale et à la sécurité.

16. À Sao Tomé-et-Principe, le 27 décembre, le Président, Evaristo Carvalho, a promulgué une loi portant création d'une cour constitutionnelle. Le 3 janvier, la Cour suprême a jugé que certaines dispositions de la loi étaient inconstitutionnelles. Le 9 janvier, une manifestation de protestation contre la procédure de nomination des juges de la Cour constitutionnelle a été organisée à Sao Tomé par des partis de l'opposition. Le 15 janvier, l'Assemblée nationale, contrôlée par le parti au pouvoir, a élu les cinq juges de la Cour alors que les partis d'opposition protestaient et que des manifestations progouvernementales étaient organisées par Acção democrática independente, le parti au pouvoir, ce qui a conduit au déploiement de la police pour maîtriser la situation. Le 30 janvier, les juges de la Cour constitutionnelle ont élu le président de la Cour à l'unanimité. Le 23 février, l'Assemblée nationale a désigné les membres de la Commission électorale nationale chargés de préparer les élections législatives, locales et régionales prévues en 2018.

17. Mettant sa décision à exécution, le Gouvernement burundais a entrepris la révision de la Constitution de 2005, notamment des points suivants : durée du mandat présidentiel portée à sept ans ; possibilité d'examen des quotas ethniques dans toutes les branches du Gouvernement au bout de cinq ans ; création de la fonction de Premier Ministre et suppression de la fonction de deuxième Vice-Président ; adoption des lois ordinaires à la majorité simple et non plus à la majorité des deux tiers. De nombreuses parties prenantes burundaises et de nombreux partenaires burundais se sont dits préoccupés par le fait que les révisions qui étaient proposées pourraient anéantir les progrès qui avaient été rendus possibles par l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi. Des partenaires internationaux ont tenté en vain de convaincre le Gouvernement de conclure le dialogue interburundais, mené sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est, avant le référendum. Le 17 mai, les Burundais, dont une partie de l'opposition, se sont rendus aux urnes pour exprimer leur opinion sur les amendements à la Constitution. Le scrutin se serait déroulé dans un calme relatif.

## **Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité**

### **République centrafricaine**

18. En République centrafricaine, des cas de violence ont été signalés dans différentes régions du pays, dénotant une situation fragile en matière de sécurité. La poursuite des activités des groupes armés et des réseaux criminels a provoqué des tensions dans plusieurs régions. En avril, une série d'affrontements ont éclaté à Bangui à la suite d'une opération conjointe menée par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et les forces de sécurité nationales afin de désarmer par la force les groupes criminels qui contrôlaient des quartiers de la capitale. Au début de mai, le climat d'hostilité qui persistait à Bangui a attisé les tensions : les affrontements entre les forces de sécurité et les groupes criminels se sont poursuivis et ont fait des victimes parmi les civils et les soldats de la paix. Dans le même temps, l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation s'est poursuivie. De février à avril, le panel de facilitateurs de l'Initiative a mené à bien sa deuxième série de consultations avec les groupes armés.

### **Boko Haram/bassin du lac Tchad**

19. Boko Haram continue de constituer une menace dans le bassin du lac Tchad où ses membres commettent des attentats-suicides, des enlèvements, des incendies criminels, des attaques contre des villages et des écoles, des pillages, des vols de bétail et des attaques contre des positions militaires, et se livrent à des violences sexuelles contre des civils. Au cours des derniers mois, les enlèvements de masse ont augmenté. Les écoles sont aussi fréquemment attaquées, ce qui a des conséquences désastreuses sur l'accès à l'éducation dans les zones touchées.

20. De décembre à avril, Boko Haram a commis 98 atteintes à la sécurité au Cameroun et au Tchad. Au moins 81 civils ont été tués au Cameroun et une personne a été tuée au Tchad. Pendant la même période, on a dénombré 10 attentats-suicides ou tentatives d'attentats-suicides au Cameroun impliquant 15 kamikazes, dont au moins huit étaient des femmes et deux des enfants. Dans la nuit du 5 au 6 mai, six personnes auraient été tuées, dont quatre agents de l'administration locale et un soldat, lors d'une attaque menée par Boko Haram contre un barrage de l'armée tchadienne dans l'île de Gabalami sur le lac Tchad.

21. Le recours croissant à des jeunes femmes et à des filles pour servir de kamikazes fait d'elles l'objet de soupçons et la cible de harcèlement et de stigmatisation par les communautés touchées et d'arrestations arbitraires par les forces de sécurité. Il en va de même pour les femmes et les filles qui ont réussi à s'échapper. Au Cameroun et au Tchad, la population locale s'est dit préoccupée par la réintégration des combattants de Boko Haram qui se sont rendus.

22. En décembre, les ministres de la défense et les chefs des organismes de sécurité des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad se sont réunis à N'Djamena afin d'évaluer la situation en matière de sécurité dans la région et de planifier de futures opérations contre Boko Haram. La Force multinationale mixte a poursuivi ses opérations militaires contre Boko Haram tout en prenant une part active, avec la Commission, dans la promotion d'une intervention humanitaire et d'une réponse aux besoins de développement à long terme. Avec l'appui de diverses entités des Nations Unies, l'Union africaine et la Commission ont tenu à N'Djamena, du 10 au 13 avril, une conférence visant à mettre au point une stratégie régionale coordonnée pour identifier, poursuivre en justice, réadapter et réintégrer des personnes associées à Boko Haram et à l'État islamique d'Iraq et du Levant, conformément à la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Cette conférence

faisait suite à la première Conférence sur la stabilisation dans la région du Lac Tchad tenue à N'Djamena du 2 au 4 novembre 2017, dont l'objectif général était d'élaborer une stratégie de stabilisation pour la région du bassin du lac Tchad. Il a été décidé que la stratégie régionale, qui devrait être prête en juin, serait articulée autour de six axes principaux : a) le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; b) la réinstallation des déplacés ; c) le renforcement des capacités locales en matière de résilience ; d) la revitalisation socioéconomique de la région ; e) la lutte contre l'extrémisme violent ; f) l'éducation.

#### **Armée de résistance du Seigneur**

23. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) demeure une menace pour la sécurité des civils en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, où elle s'est livrée à des embuscades, à des pillages, à des enlèvements, à des agressions sexuelles, à des actes de braconnage et à des meurtres. En République démocratique du Congo, deux civils ont été tués. Les faits se sont concentrés dans le secteur de Bangadi (territoire de Dungu), dans le secteur de Banda (territoire d'Ango) et à Nambia (territoire de Niangara). Au cours de la période considérée, deux combattants de la LRA se sont rendus et ont déposé les armes.

24. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et le 17 avril 2018, la LRA aurait mené 32 attaques en République centrafricaine, au cours desquelles trois personnes ont été tuées et 79 enlevées. La plupart des personnes enlevées ont été rapidement libérées. La majorité des faits ont eu lieu dans les préfectures de la Haute-Kotto et du Mbomou. Le 1<sup>er</sup> avril, dans le cadre du mandat de protection des civils, une patrouille conjointe de la MINUSCA et des Forces armées centrafricaines (FACA) a libéré 15 personnes enlevées par la LRA lors d'une attaque contre le village de Koubou (préfecture du Haut-Mbomou).

#### **Sûreté maritime dans le golfe de Guinée**

25. La quatrième session ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Commission du golfe de Guinée s'est tenue le 23 novembre à Abuja. Les participants ont approuvé une stratégie visant à revitaliser et à améliorer le fonctionnement de la Commission, ainsi que l'adhésion de la République du Ghana au Traité instituant la Commission du golfe de Guinée.

26. À la cinquième session ordinaire de son Conseil des ministres, tenue à Libreville les 3 et 4 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale a demandé au Président du Conseil des ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de convoquer une réunion des ministres en charge des affaires maritimes et des finances afin d'examiner le financement de l'architecture de sécurité et de sûreté maritime.

#### **Braconnage et trafic d'espèces sauvages et de ressources naturelles**

27. Le 11 décembre, à Libreville, l'Union européenne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont signé un accord visant à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, ainsi que le trafic des ressources naturelles en Afrique centrale. Cet accord vise à renforcer les capacités nationales et régionales des forces de l'ordre, des procureurs et du pouvoir judiciaire dans les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

## B. Évolution de la situation humanitaire

28. Au 26 avril, la situation au Burundi demeurait précaire avec 3,6 millions de personnes ayant besoin d'assistance dans tout le pays et plus de 430 478 réfugiés burundais en République démocratique du Congo, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Sur la base d'un accord tripartite conclu entre le Burundi, la République-Unie de Tanzanie et le HCR, près de 21 500 réfugiés burundais ont librement consenti à quitter la République-Unie de Tanzanie entre septembre 2017 et le 5 avril 2018.

29. Les troubles politiques et la violence dans les régions anglophones du Cameroun ont entraîné le déplacement forcé de près de 21 291 Camerounais vers le Nigéria entre octobre 2017 et la fin avril 2018. L'augmentation du nombre de réfugiés et de déplacés au Cameroun s'est traduite par une forte augmentation des besoins humanitaires des populations déplacées et des communautés d'accueil vulnérables. En avril, le Cameroun comptait 255 000 réfugiés centrafricains dans les régions de l'est du pays. En raison des déplacements de population, de l'insécurité alimentaire et des épidémies, 3,3 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire pour laquelle 304,5 millions de dollars ont été demandés en 2018.

30. En République centrafricaine, le nombre total de déplacés a augmenté de 70 % au cours de l'année écoulée, dépassant 680 000 personnes. Le nombre de réfugiés a également augmenté de 30 % au cours de la même période, atteignant près de 570 000. L'insécurité croissante a eu un impact négatif sur l'accès humanitaire. Les menaces et les actes de violence dont sont l'objet les organisations non gouvernementales ont conduit les partenaires humanitaires à revoir leur présence dans certaines zones. De plus, le contact avec les parties au conflit est devenu de plus en plus difficile en raison de la fragmentation croissante des groupes armés. Les opérations humanitaires ont été freinées par le manque de financement.

31. Au 30 avril, le Tchad accueillait 449 490 réfugiés, principalement originaires du Nigéria, de la République centrafricaine et du Soudan. Quelque 30 000 nouveaux réfugiés ont fui vers le sud du Tchad à la suite d'une flambée de violence dans le nord-ouest de la République centrafricaine à la fin décembre. Le Tchad s'est également efforcé de faire face à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et aux urgences sanitaires croissantes qui ont plongé 4,4 millions de personnes dans le besoin d'aide humanitaire, dont environ 4 millions en situation d'insécurité alimentaire. Le financement requis pour la réponse humanitaire de 2018 a été estimé à 544 millions de dollars.

32. L'amélioration de la situation en matière de sécurité dans la région du Pool en République du Congo facilitera le retour des déplacés et l'acheminement de l'aide humanitaire dans le pays. Avec près de 160 000 personnes concernées, d'importants problèmes humanitaires subsistent. Au 30 avril, le pays accueillait 31 688 réfugiés centrafricains et 15 654 congolais.

33. La République démocratique du Congo connaît la pire épidémie de choléra depuis 15 ans. Par ailleurs, le 8 mai, le Gouvernement a annoncé qu'une épidémie de maladie à virus Ebola sévissait dans la province d'Équateur – la neuvième dans le pays depuis la découverte de la maladie en 1976 – et au 22 mai, 51 cas avaient été signalés. Pour 2018, les organismes d'aide ont demandé 1,68 milliard de dollars pour venir en aide à quelque 10,5 millions de personnes, soit plus du double des 812,6 millions de dollars demandés en 2017. L'aide accordée aux près de 807 000 réfugiés congolais dans les huit principaux pays bénéficiaires s'est élevée à 504 millions de dollars, tandis que le plan de lutte contre l'Ebola a représenté un montant de 57 millions de dollars sur trois mois.

34. Du fait de l'insuffisance des fonds, le Programme alimentaire mondial a dû réduire l'aide alimentaire et financière qu'il apporte à plus de 140 000 réfugiés au Rwanda. Les acteurs humanitaires et le Gouvernement rwandais considèrent que c'est l'un des facteurs ayant incité les réfugiés du camp de Kiziba (République démocratique du Congo) à manifester et à obstruer la voie publique en février, événements au cours desquels 11 réfugiés sont morts au cours de l'intervention des forces de sécurité pour mettre fin aux manifestations. Le HCR déplore le recours disproportionné à la force par la police et demande aux autorités rwandaises de s'abstenir de l'utiliser davantage et d'enquêter sur les circonstances des incidents.

#### **Boko Haram/bassin du lac Tchad**

35. Le conflit avec Boko Haram a continué d'alimenter une crise humanitaire, 10,7 millions de personnes ayant besoin d'une assistance vitale dans les régions concernées du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad. Au 30 avril, 211 516 réfugiés nigériens étaient enregistrés dans le bassin du lac Tchad, dont 93 114 au Cameroun et 9 932 au Tchad. Quelques 2,1 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Dans l'ensemble de la région, on estime que 1,6 milliard de dollars seront nécessaires en 2018 pour financer l'aide humanitaire, dont 189,1 millions de dollars pour le Cameroun et 179,4 millions de dollars pour le Tchad. Dans le bassin du lac Tchad, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire devrait atteindre 5,7 millions pendant la période de soudure qui commence en juin.

36. Fin avril, le Cameroun accueillait quelque 93 100 réfugiés nigériens dans la région de l'Extrême-Nord, où la protection des civils et la violence sexiste demeurent problématiques. Si des retours volontaires au Nigéria ont eu lieu pendant la période considérée, des retours forcés ont continué d'être signalés au cours du second semestre de 2017 et du premier trimestre de 2018, même si leur nombre est en diminution par rapport au début de 2017. Au Tchad, les activités de Boko Haram ont entravé le commerce entre le Nigéria et le Cameroun, touchant en particulier les éleveurs tchadiens qui avaient l'habitude de traverser la frontière avec le Nigéria pour vendre leur bétail.

### **C. Situation des droits de l'homme**

37. Des cas présumés de violations graves des droits de l'homme, notamment des meurtres, des disparitions forcées, des actes de torture, des mauvais traitements, des arrestations illégales, des détentions et des restrictions aux libertés d'association, d'expression et de circulation continuent d'être signalés au Burundi. L'impasse politique dans laquelle le pays se trouve actuellement, l'augmentation du chômage et la hausse des prix des produits et des services de base ont eu des répercussions néfastes sur l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels. L'Imbonerakure a continué d'agir comme une force de l'ordre. Le Gouvernement burundais et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ont poursuivi leurs négociations afin de reprendre la coopération suspendue depuis octobre 2016.

38. Au Cameroun, des cas présumés de violations des droits de l'homme continuent d'être signalés dans les régions anglophones et les zones dans lesquelles opère Boko Haram, notamment des meurtres de membres des forces de défense et de sécurité, de représentants d'autorités locales et de civils, des enlèvements, un usage excessif de la force et des arrestations arbitraires par les forces de sécurité, ainsi que des restrictions à la liberté de circulation et d'expression, et au droit à un procès équitable. Le retour forcé de 47 Camerounais depuis le Nigéria fin janvier, dont la majorité avaient déposé des demandes d'asile, et le fait qu'il n'y ait aucune information sur



leur situation ni le lieu où ils se trouvent font craindre une éventuelle violation des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des réfugiés ratifiés par le Cameroun et le Nigéria.

39. En République centrafricaine, la MINUSCA a dressé constat de cas avérés de violations des droits de l'homme, notamment des attaques ciblées contre des civils pour des motifs religieux ou ethniques.

40. Au Tchad, des restrictions ont été imposées aux libertés et aux droits fondamentaux des citoyens, notamment l'interdiction des manifestations pour des raisons de sécurité. Le 6 février, 50 personnes ont été arrêtées lors d'une manifestation publique organisée par l'opposition pour protester contre les mesures d'austérité. À l'issue de leur procès, 16 personnes ont été libérées pour des questions de procédure et 34 condamnées à une peine d'emprisonnement de quatre mois par la Haute Cour de N'Djamena. Le même jour, le Gouvernement a suspendu pendant deux mois les activités de 10 partis politiques accusés « d'incitation à la violence » et de trouble à l'ordre public. La suspension a été levée le 17 février pour cinq des partis qui avaient interjeté appel.

41. En République démocratique du Congo, les civils vivant dans les zones touchées par le conflit continuent d'être exposés à de graves violations des droits de l'homme, tels que des meurtres et des violences sexuelles. La violence interethnique et intercommunautaire a refait surface dans certaines régions, notamment dans la province de l'Ituri. Les conflits ont créé des conditions propices à la violence sexuelle. Les manifestations pacifiques à Kinshasa et dans d'autres villes ont également été réprimées dans la violence.

42. En République du Congo, certaines organisations de l'opposition et de défense des droits de l'homme se sont dites préoccupées par l'absence, dans l'accord de cessez-le-feu de décembre 2017, de dispositions sur l'indemnisation des victimes de la crise dans la région du Pool. Le Gouvernement a accepté l'offre du HCDH d'aider à la création d'une commission nationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises dans le pays depuis 2015, notamment celles liées à la crise du Pool et aux incidents relatifs au référendum sur la Constitution tenu en 2015. Le 11 mai, l'ancien candidat à la présidence Jean-Marie Michel Mokoko a été condamné à 20 ans de prison.

43. En Guinée équatoriale, un partisan du parti d'opposition Ciudadanos por la Innovación de Guinea Ecuatorial est mort en détention le 14 janvier des suites « d'actes de torture et de maltraitance », selon son parti. Le Gouvernement a rejeté cette accusation. Le 26 février, dans le cadre de son ordonnance de dissolution du parti (voir par. 12 ci-dessus), le tribunal provincial de Mongomo a condamné 21 de ses membres à plus de 30 ans de prison et à de lourdes amendes individuelles. Cette condamnation a également été confirmée par la Cour suprême. Les condamnés faisaient partie d'un groupe de 147 personnes arrêtées lors d'incidents distincts intervenus à la suite des élections législatives de novembre 2017. Elles étaient accusées de sédition, de troubles à l'ordre public, d'abus d'autorité, de blessures graves et de conspiration contre l'État. Les autres membres arrêtés ont été libérés.

44. Au Gabon, les partis d'opposition et les organisations de la société civile ont dénoncé les arrestations illégales et les détentions prolongées, les actes de torture, les mauvais traitements, la disparition de membres de l'opposition et les fréquentes interdictions de voyager auxquelles sont soumis les dirigeants de l'opposition. En octobre 2017, dans le cadre du dialogue renforcé avec le Gouvernement, l'Union européenne a demandé l'ouverture d'une enquête internationale sur les violences postélectorales survenues en 2016, entraînant l'interruption dudit dialogue jusqu'à présent.

45. Au Rwanda, au début de 2018, le Parlement a adopté un nouveau code pénal dans lequel la mise à l'isolement est supprimée pour les infractions et certaines dispositions relatives à la diffamation sont atténuées. Toutefois, le nouveau code contient toujours des dispositions qui auraient été utilisées pour opprimer les opposants politiques et les réduire au silence.

#### **D. Tendances socioéconomiques**

46. Le contexte socioéconomique a été marqué par des tensions sociales et des grèves, notamment contre les mesures d'austérité adoptées par les gouvernements de plusieurs pays pour faire face aux conséquences de la chute des cours du pétrole. Selon les prévisions de la Banque des États de l'Afrique centrale, les prix des principaux produits d'exportation, notamment du pétrole, dans l'espace de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale devraient connaître une légère hausse par rapport à 2017. En outre, le Tchad et la République du Congo devraient accroître leur production pétrolière. Le Tchad devrait également intensifier les activités dans les secteurs non pétroliers, tout comme le Cameroun et le Gabon. La croissance économique de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale devrait atteindre 1,7 % en 2018 contre une diminution de 0,2 % en 2017 et son budget pour 2018 devrait lui permettre de mener des projets clefs dans le domaine des infrastructures de transport et d'achever son programme de réformes institutionnelles. À ce jour, le Cameroun, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad ont signé de nouveaux accords économiques avec le Fonds monétaire international.

### **III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

#### **A. Bons offices, diplomatie préventive et prévention**

##### **Angola**

47. Du 7 au 9 février, mon Représentant spécial s'est rendu à Luanda et a rencontré le Président Lourenço ainsi que le Ministre des relations extérieures. Ils ont débattu de la réforme de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et du rôle du pays dans la prévention des conflits dans la sous-région.

##### **Cameroun**

48. Mon Représentant spécial s'est rendu au Cameroun du 24 février au 4 mars pour se rendre compte de la situation dans le pays. Il a réitéré l'appel à un véritable dialogue pour trouver des solutions durables à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et fait part de la volonté des Nations Unies de soutenir les efforts nationaux de décentralisation dans le respect de la Constitution. En novembre 2017, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a effectué plusieurs visites de travail à l'appui du Bureau du Coordonnateur résident. Le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué à travailler en étroite collaboration avec l'organe camerounais de gestion des élections à l'élaboration d'activités ciblées, conformément aux recommandations de la mission d'évaluation des besoins électoraux de juillet 2017.

49. La Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire au Cameroun s'est rendue dans les régions anglophones les 7 et 8 février avec des

représentants du HCR, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Gouvernement, pour y évaluer la situation humanitaire. La mission était axée sur la collecte d'informations concernant les éventuels besoins humanitaires, les mouvements de population et le choix des options pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Le 22 février, le Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence et le Haut-Commissaire assistant (Opérations) du HCR se sont rendus au Cameroun.

### **République centrafricaine**

50. Du 15 au 18 mars, mon Représentant spécial et le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont effectué une visite conjointe en République centrafricaine pour réaffirmer le soutien de l'ONU et de la Communauté à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Ils ont rencontré le Président Touadéra et se sont félicités de la décision du Gouvernement de réactiver les commissions mixtes entre la République centrafricaine et le Cameroun, ainsi que le Tchad et le Soudan, pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité régionale. Dans un communiqué conjoint publié le 17 mars, les deux responsables ont réaffirmé leur détermination à continuer de soutenir le groupe de facilitateurs de l'Initiative africaine et à contribuer au développement du pays, en étroite coordination avec mon Représentant spécial pour la République centrafricaine. Du 10 au 13 avril, mon Représentant spécial est retourné à Bangui pour participer à la réunion du Groupe international de soutien. Il a également visité le pays du 13 au 16 mai pour s'entretenir de la détérioration de la situation avec les autorités nationales, la MINUSCA et d'autres parties prenantes. Le BRENUAC a dépêché une équipe de travail du 7 au 14 février, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative africaine.

### **Tchad**

51. Mon Représentant spécial s'est rendu au Tchad du 14 au 18 janvier, du 11 au 14 mars et du 17 au 19 avril afin d'y tenir des consultations avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes nationales et de promouvoir un dialogue politique sans exclusive. Lors de sa rencontre avec le Président Déby Itno, le 18 avril, il a appelé à la mise en place rapide d'un cadre permanent pour le dialogue politique, comme l'a recommandé le forum national sur les réformes institutionnelles.

52. Du 9 au 13 avril, le BRENUAC et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont participé à une mission d'appui à la programmation au Tchad pour déterminer les opportunités à saisir en priorité qui doivent être soumises à l'examen du Fonds pour la consolidation de la paix. Du 12 au 23 février, le BRENUAC a également participé à une mission d'évaluation des besoins électoraux envoyée par l'ONU au Tchad, sous la direction du Département des affaires politiques.

### **Guinée équatoriale**

53. Mon Représentant spécial s'est rendu en Guinée équatoriale du 8 au 10 janvier pour rencontrer le Président, Obiang Nguema Mbasogo, après le coup d'État manqué du 28 décembre 2017. Il a condamné toute tentative visant à changer de gouvernement par des moyens anticonstitutionnels et dépêché une équipe de travail qui s'est rendue à Malabo, du 22 au 26 janvier, pour évaluer la situation politique et la situation des droits de l'homme.

### **Gabon**

54. Mon Représentant spécial a continué de collaborer avec les acteurs politiques pour les encourager à participer aux prochaines élections législatives et à l'instauration d'une gouvernance démocratique. Il a également encouragé le

Gouvernement à communiquer de manière adéquate avec tous les acteurs politiques en vue de préparer les élections.

### **République du Congo**

55. Mon Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville du 10 au 14 janvier 2018, après la signature de l'accord de cessez-le-feu en décembre 2017. Il a rencontré le Président, Denis Sassou Nguesso, et d'autres parties prenantes et les a encouragés à poursuivre les efforts en vue de parvenir à une paix durable dans la région du Pool. Il a en outre souligné qu'un accord de paix global, comprenant un cadre politique, était crucial pour assurer un environnement propice au succès du processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Du 10 au 17 février, le BRENUAC a dépêché une équipe de travail à Brazzaville et à Kinkala afin de consulter toutes les parties prenantes dans le cadre des efforts conjoints menés avec l'équipe de pays des Nations Unies pour élaborer une proposition de projet de programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de dialogue tenant compte des disparités entre les sexes en vue d'un éventuel financement par le Fonds pour la consolidation de la paix. À la demande du Gouvernement, le Département des opérations de maintien de la paix a dirigé une mission d'évaluation technique à Brazzaville, du 22 janvier au 4 février, dans le but d'aider les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies à élaborer une stratégie de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Du 3 au 16 mars, le Département des affaires politiques a envoyé un membre de son équipe d'experts de réserve pour fournir un appui technique supplémentaire.

### **Sao Tomé-et-Principe**

56. Du 21 au 25 janvier, mon Représentant spécial s'est rendu à Sao Tomé-et-Principe pour tenter de désamorcer les tensions liées à la nomination des membres de la Cour constitutionnelle nouvellement créée et faciliter le dialogue entre le Gouvernement et les partis d'opposition. Il a rencontré le Président Carvalho, le Premier Ministre Patrice Trovoada et d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement, des représentants des partis politiques, de la société civile et des partenaires internationaux.

57. Du 13 au 16 mars, le BRENUAC et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont organisé à Sao Tomé, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe, un atelier de formation à l'intention des professionnels des médias à Sao Tomé.

## **B. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région**

### **Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

58. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a organisé la quarante-cinquième réunion du Comité, qui s'est tenue du 4 au 8 décembre 2017 à Kigali. Le Comité a consacré une réunion à huis clos à la situation en République centrafricaine et aux défis transfrontaliers en matière de sécurité, et affirmé son plein appui à la réforme du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale. Dans un communiqué publié à la suite de la tenue d'un forum de jeunes à Libreville, du 30 novembre au 2 décembre, les États et les organisations régionales ont été appelés à prendre en compte les priorités des jeunes et à garantir que ceux-ci participent aux

initiatives en matière de sécurité et de développement. La quarante-sixième réunion du Comité devrait se tenir à Brazzaville du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin.

59. Du 17 au 19 avril, le BRENUAC a organisé une visite de représentants du Bureau du Comité à Brazzaville et dans la région du Pool (République du Congo) pour évaluer l'évolution récente de la situation en matière de sécurité et en débattre avec les autorités compétentes. Les conclusions de la mission seront présentées à la quarante-sixième réunion ministérielle du Comité.

### **Collaboration avec des organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales**

60. Mon Représentant spécial a tenu des réunions périodiques avec le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour examiner la situation en matière de politique et de sécurité dans la sous-région et coordonner leurs stratégies respectives en vue de régler un certain nombre de problèmes. Ils sont convenus d'effectuer des visites conjointes dans les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à l'appui des efforts de paix et de sécurité. La visite conjointe en République centrafricaine (voir par. 50 ci-dessus) a été la première d'une série de visites prévues en 2018. Le 12 mai, ils ont tenu une réunion de consultation et de planification à Libreville, en marge d'un séminaire de travail conjoint entre les deux institutions, et adopté un programme biennal commun pour 2018-2019.

61. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont assisté à la réunion de consultation entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CEDEAO (voir par. 5 ci-dessus). Le BRENUAC a également participé aux cérémonies d'ouverture et de clôture du Conseil des ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (voir par. 4 ci-dessus).

62. Du 16 au 20 avril, à Libreville, le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont organisé une session conjointe de formation des formateurs sur le terrorisme, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, la drogue et les stupéfiants, à l'intention de 31 policiers gabonais.

63. Les 23 et 24 mai, des spécialistes de la problématique femmes-hommes d'Afrique centrale valideront le Plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité lors d'un atelier de deux jours coorganisé par le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à Brazzaville. Le Plan a fixé des mesures prioritaires relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité dans la sous-région.

### **Boko Haram/bassin du lac Tchad**

64. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, assistés par les équipes de pays des Nations Unies concernées, ont continué d'appuyer les campagnes de sensibilisation en faveur de l'élaboration d'une stratégie régionale commune destinée à apporter une solution aux causes profondes de la crise dans la région du bassin du lac Tchad en entretenant des contacts réguliers avec les responsables régionaux. Ainsi, le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ont participé à la première conférence sur la stabilisation régionale pour la région du lac Tchad ainsi qu'à la conférence régionale de suivi qui s'est tenue à N'Djamena (voir par. 22 ci-dessus).

65. Du 14 au 16 février, une équipe de travail du BRENUAC a participé à un séminaire régional à Maroua (région de l'Extrême-Nord du Cameroun) sur la

réintégration des combattants de Boko Haram. Conformément à son plan d'action contre Boko Haram, le Bureau régional a envoyé une équipe de travail à N'Djamena les 15 et 16 mars, avec pour mission de mettre en place un cadre de coopération avec la Commission du bassin du lac Tchad et la Force multinationale mixte, ainsi qu'une plateforme facilitant l'échange des vues avec les parties prenantes nationales et sous-régionales et la réalisation d'analyses conjointes sur Boko Haram. L'équipe a également pris contact avec le Centre tchadien d'études stratégiques et d'analyses prospectives et le Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme violent. Le Bureau régional a contacté d'autres établissements de recherche de la région travaillant sur la radicalisation et l'extrémisme violent dans les pays touchés par Boko Haram, afin de connaître les résultats de leurs recherches et d'élaborer des solutions durables.

### **Intégration régionale**

66. À sa deuxième réunion, tenue à Libreville, les 5 et 6 février, le comité directeur chargé de la réforme institutionnelle de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a choisi les membres de l'équipe de chercheurs qui travaillera sur les aspects techniques de la réforme, projet qui avait fait l'objet d'un appel d'offres public. Lors du discours qu'il a prononcé le 2 mars à Malabo devant le Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le Président de la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale a souligné l'importance du processus de rationalisation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Il a également souligné que l'une de ses priorités consisterait à mettre en place des mesures essentielles destinées à appuyer la politique de libre circulation des personnes et des marchandises, et à sécuriser les frontières extérieures de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Le 19 février, le Président tchadien, Idriss Déby Itno, en sa qualité de Président de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, a annoncé le transfert temporaire du siège de la Communauté de Bangui à Malabo.

### **Sûreté maritime dans le golfe de Guinée**

67. Du 10 au 17 février, le BRENAC a dépêché une équipe de travail à Yaoundé pour aider le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée à mettre la dernière main à sa stratégie de mobilisation des ressources. Mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Directeur exécutif du Centre le 2 mars au sujet de la mise en service du Centre et des difficultés rencontrées s'agissant de la mobilisation des ressources.

68. Le 5 avril, mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont participé à Yaoundé à la réunion annuelle des chefs de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Commission du golfe de Guinée. Les participants y ont débattu de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

### **Stratégie régionale et plan d'action visant à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale**

69. Conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Conseil des ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale a adopté la stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme en Afrique centrale (voir

par. 4 ci-dessus). Elle doit encore être approuvée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

**Coordination de la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités<sup>1</sup>**

70. Du 17 au 26 février, le BRENUAC et l'Union africaine ont effectué une visite conjointe à Dungu (République démocratique du Congo) afin d'évaluer la menace que représente la LRA ainsi que l'efficacité des opérations de lutte contre celle-ci et des mesures de protection des civils. La mission a constaté que Livelihood avait cessé ses activités en dehors des centres urbains, que les principales difficultés d'ordre humanitaire subsistaient, et souligné qu'il convenait de renforcer la riposte militaire de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et de mobiliser des fonds suffisants pour appuyer les initiatives de relèvement et de stabilisation dans les zones où sévit la LRA. Dans le cadre de l'opération « Red Kite », la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les Forces armées de la République démocratique du Congo ont continué de mener des opérations conjointes dans les zones touchées où les ressources sont limitées.

71. Les 28 et 29 mars, à Addis-Abeba, le BRENUAC a organisé en coopération avec l'Union africaine le deuxième atelier destiné aux commandants de secteur de la Force d'intervention régionale afin de promouvoir la coordination entre les commandants de secteur des Forces armées centrafricaines à Obo et ceux des Forces armées de la République démocratique du Congo à Dungu. Les participants ont adopté des pratiques communes s'agissant du rapatriement des déserteurs de la LRA vers leur pays d'origine, conformément aux directives générale signées par les pays où sévit la LRA.

72. La MONUSCO a continué d'inciter les membres de la LRA à se rendre et joué un rôle clef dans le rapatriement des déserteurs, avec l'appui des partenaires internationaux. Quatorze personnes se sont rendues au quartier général des FARDC, dont deux combattants de la LRA qui attendent d'être rapatriés en Ouganda. Neuf fuyitifs ont été rapatriés et trois autres victimes étaient en attente de rapatriement depuis Dungu.

**C. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région**

73. Le 5 mars, mon Représentant spécial a participé à la 32<sup>e</sup> réunion de haut niveau des chefs des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, tenue à Bamako.

74. Le 29 mars, mon Représentant spécial a rencontré la Directrice générale de l'UNESCO à Libreville afin de réfléchir à la manière de mettre efficacement en œuvre le programme régional sur trois ans de renforcement de la capacité des jeunes à gérer un système d'alerte rapide en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique centrale, programme élaboré conjointement par le BRENUAC, l'UNESCO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie.

75. Les 10 et 11 avril, le BRENUAC et l'UNOWAS ont organisé à Libreville une réunion sur le partage des expériences en matière d'analyse des conflits et de pastoralisme. Les participants de l'ONU et de la Communauté économique des États

<sup>1</sup> Voir S/2012/481.

de l'Afrique centrale sont notamment convenus qu'en 2018, des analyses seraient réalisées conjointement par le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sur les conflits et sur l'appui du système des Nations Unies à la Communauté s'agissant de l'application de sa décision tendant à organiser une conférence régionale dans la perspective de l'adoption d'un système de réglementation sur le pastoralisme au niveau sous-régional en Afrique centrale (voir par. 4 ci-dessus).

76. Les 26 et 27 avril, le BRENUAC a organisé à Libreville la sixième réunion annuelle des responsables des antennes de l'ONU en Afrique centrale, à laquelle ont notamment participé les envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général, les coordonnateurs résidents et les directeurs régionaux des organismes des Nations Unies. Ils ont étudié les moyens d'améliorer la coordination et de créer des synergies en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la sous-région, en mettant l'accent sur le dialogue et les accords politiques en Afrique centrale.

#### **IV. Renouveau du mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

77. Compte tenu des résultats de l'examen stratégique du BRENUAC, réalisé sous la direction du Département des affaires politiques en 2015, le mandat du Bureau a été réorienté (voir [S/2015/554](#) et [S/2015/555](#)). Le BRENUAC a apporté des contributions notables en matière de prévention et de gestion des conflits grâce aux bons offices de mon Représentant spécial. Il a contribué à prévenir ou à atténuer certaines crises liées aux élections et à promouvoir un dialogue politique et un processus de réforme inclusifs au Cameroun, au Gabon, en République du Congo, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad. Le Bureau a continué d'intervenir dans le cadre de la crise en République centrafricaine et favorisé la coopération bilatérale avec les pays voisins, tout en encourageant les acteurs internationaux et régionaux à intervenir de manière cohérente. Mon Représentant spécial a continué de mobiliser l'appui régional en faveur de la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation dans le pays.

78. Le BRENUAC a renforcé la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la paix et de la sécurité, en particulier avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée. Le cadre de coopération entre le Bureau et le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, signé en juin 2016, est essentiel au renforcement des stratégies communes ou coordonnées convenues entre les deux entités dans le domaine de la diplomatie préventive, des dispositifs d'alerte rapide, de la médiation, de la généralisation d'une perspective antisexiste et du renforcement des capacités, entre autres. Le Bureau régional a continué de collaborer avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à l'appui de l'intégration régionale et des réformes institutionnelles visant à rationaliser les deux institutions. Grâce à une collaboration renforcée, le BRENUAC et l'UNOWAS ont fourni un appui stratégique aux initiatives régionales et sous-régionales en vue de promouvoir la sûreté maritime et de résoudre la crise du bassin du lac Tchad. Le Bureau a continué d'appuyer les efforts régionaux de lutte contre la LRA. Il a collaboré avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission de l'Union africaine aux fins du renforcement des dispositifs d'alerte rapide en Afrique centrale. Le BRENUAC a en outre assuré la cohérence et la coordination des activités axées sur la paix et la sécurité des organismes des Nations Unies en Afrique centrale. Il a



continué d'assurer le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

79. À l'avenir, le BRENUAC aidera les pays de la sous-région dans les domaines de la consolidation de la paix et de la résolution des tensions persistantes qui trouvent leur origine dans les différentes élections ayant eu lieu au cours de la période de 2015 à 2018. L'une des principales priorités du Bureau régional pour la prochaine période consistera à travailler avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et ses États membres pour jeter les bases de la prévention structurelle des violences liées aux élections. Le Bureau régional continuera de mener des évaluations et des visites conjointes avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et à renforcer les capacités du secrétariat de la Communauté s'agissant de prévention des conflits, d'alerte rapide, des femmes et de la paix et de la sécurité, de médiation et d'autres domaines. Il collaborera également étroitement avec l'UNOWAS s'agissant de la résolution de problèmes transrégionaux tels que Boko Haram, la sûreté maritime dans le golfe de Guinée et les transhumances.

## V. Observations et recommandations

80. Les événements récents intervenus en Afrique centrale montrent combien la situation politique et sociale et la situation en matière de sécurité dans la sous-région peuvent être instables et évoluer rapidement. Les tensions liées à des contentieux électoraux ainsi que les difficultés économiques et sociales ont persisté. Je salue les efforts déployés par les États de la région concernés afin d'entreprendre des réformes destinées à remédier aux difficultés croissantes et à promouvoir la gouvernance démocratique. Ce processus de réforme doit être inclusif et prévoir un règlement pacifique des conflits. J'encourage les États Membres à respecter leurs engagements en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment en renforçant les institutions de défense de ces droits aux niveaux national et régional, et à coopérer activement avec les mécanismes internationaux pertinents.

81. Je me félicite de l'adoption, par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, d'une stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme en Afrique centrale. Les modalités pratiques et la mobilisation des ressources seront des aspects essentiels de sa mise en œuvre. Je salue également la décision tendant à entreprendre une réforme en profondeur du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, particulièrement afin de renforcer la solidarité régionale et d'améliorer la gouvernance. Pour garantir le renforcement des capacités de la sous-région en matière de prévention et de gestion des conflits, la réforme du Conseil doit être alignée sur la rationalisation en cours de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, que je félicite pour leur engagement indéfectible à faire progresser leur processus de réforme. Je me félicite également de l'annonce selon laquelle la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CEDEAO tiendront un sommet commun en juillet 2018. Les organismes des Nations Unies se tiennent prêts à appuyer ces efforts.

82. Je suis encouragé par les efforts menés au niveau régional, avec l'aide des partenaires internationaux, dans la lutte contre Boko Haram, et je félicite les pays du bassin du lac Tchad pour leur active participation. Dans le même temps, je suis consterné par la menace constante que représentent Boko Haram et d'autres groupes armés, les violations graves des droits de l'homme et la situation humanitaire catastrophique dans les pays concernés. Il est essentiel que la Force multinationale mixte reçoive un plus grand appui. L'ONU reste résolue à aider à mobiliser un soutien international supplémentaire à cette fin, en étroite coopération avec l'Union africaine

et la Commission du bassin du lac Tchad. J'exhorte également les partenaires régionaux, internationaux et bilatéraux d'apporter un appui à la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation, de relèvement et de résilience pour le bassin du lac Tchad, conformément aux dispositions de la résolution 2349 (2017). J'exhorte les États Membres à contribuer aux appels humanitaires pertinents et à honorer leurs engagements. Mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel poursuivront leurs efforts, en coopération étroite avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la CEDEAO, l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad, afin de veiller à ce que toutes les stratégies se renforcent mutuellement et de s'attaquer efficacement aux causes profondes de la crise, en adoptant une perspective respectueuse des droits de l'homme et de l'égalité des sexes.

83. Je note que des élections sont prévues au Cameroun, au Gabon, en République démocratique du Congo, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad en 2018. Je demande instamment aux gouvernements concernés de tout mettre en œuvre en vue de tenir des élections inclusives, crédibles et pacifiques dans les meilleurs délais, et d'accroître la participation et la représentation des femmes.

84. Je suis préoccupé par le nombre croissant d'attaques perpétrées dans les régions anglophones du Cameroun, qui entraînent une détérioration de la situation en matière de sécurité et la perturbation des services publics, en particulier dans le secteur de l'éducation. J'espère que le nouveau cabinet ministériel, annoncé le 2 mars, prendra sans tarder des mesures concrètes afin de trouver des solutions durables pour répondre aux demandes, y compris en établissant un dialogue ouvert et inclusif et en progressant sur le plan de la décentralisation afin de trouver des solutions à long terme, de venir à bout des sujets de mécontentement et de prévenir de nouvelles violences.

85. Je demeure préoccupé par la persistance de l'insécurité partout en République centrafricaine, notamment des actes de violence commis contre des civils et des attaques visant des soldats de la paix des Nations Unies et des travailleurs humanitaires. Dans le même temps, je me félicite des progrès accomplis par le Gouvernement s'agissant de la restauration de l'autorité de l'État, et de la volonté infaillible de la communauté internationale d'appuyer le Gouvernement en ce sens. La première réunion du Groupe international de soutien a rendu compte de cet engagement international indéfectible. Alors que le Panel de facilitateurs de l'Initiative africaine poursuit ses travaux, nous devons rappeler sans cesse au Gouvernement et aux parties prenantes que la paix durable ne pourra se faire qu'au prix d'une résolution politique de la crise. Mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale continueront de dialoguer avec les États voisins et les organisations régionales et sous-régionales de manière à promouvoir un dialogue accru et cohérent avec la République centrafricaine, en mettant en particulier l'accent sur la constitution de commissions mixtes bilatérales.

86. Je suis préoccupé par la persistance des activités de la LRA, qui visent des civils et portent atteinte à la sécurité en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, faisant obstacle au développement dans les zones concernées. Je demande à l'Union africaine et aux pays fournisseurs de contingents de prendre les mesures qui s'imposent en vue de la restructuration de la Force régionale d'intervention. De manière générale, il faudra tendre à apporter une solution aux causes profondes de l'action de la LRA.

87. Je suis encouragé par la participation active des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée en vue de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie

régionale de sûreté et de sécurité maritimes dans le golfe de Guinée. Le BRENUAC et l'UNOWAS continueront de travailler en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CEDEAO afin d'apporter leur appui à la mise en service complète du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

88. Je reste préoccupé par la menace croissante que représentent les activités des mercenaires en lien avec la criminalité transnationale organisée, et la relation entre les transhumances et le conflit armé. Je félicite la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour sa volonté d'élaborer une stratégie sous-régionale de lutte contre les activités des mercenaires et la criminalité transnationale organisée, et de tenir une conférence régionale consacrée à l'adoption d'une réglementation sous-régionale sur le pastoralisme. L'ONU est prête à appuyer tous ces efforts déployés, en coopération avec d'autres partenaires.

89. Au cours des trois dernières années, 10 des 11 pays d'Afrique centrale ont tenu ou préparé des élections. La plupart des opérations électorales ont été perturbées par des tensions avant, pendant ou après les scrutins. Dans la plupart des cas, l'intervention rapide et les bons offices constants de mon Représentant spécial ont contribué à empêcher que les tensions s'aggravent et échappent à tout contrôle. Le BRENUAC reste donc un outil essentiel et efficace de diplomatie préventive et de prévention des conflits en Afrique centrale. L'examen stratégique effectué en 2015 a souligné le rôle du Bureau régional sur ce point. L'une des principales leçons tirées de ces opérations électorales a été que l'on ne peut prévenir les violences liées aux élections sans remédier à leurs causes structurelles en amont des cycles électoraux afin de gagner la confiance de toutes les parties prenantes, sans élaborer un cadre juridique et institutionnel consensuel, et sans mettre en place des mécanismes adaptés pour régler les différends juridiques et politiques. L'une des priorités du BRENUAC pour la prochaine période consistera à travailler avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et ses États membres pour jeter les bases de la prévention structurelle des violences liées aux élections. Il convient de noter que des élections à divers niveaux sont prévues dans les 11 pays de l'Afrique centrale au cours des trois prochaines années.

90. En outre, compte tenu de la nature complexe des conflits actuels dans la sous-région, l'apparition de nouvelles menaces contre la paix et la sécurité et les difficultés subsistantes exigent un appui soutenu et plus coordonné et cohérent de la part de l'ONU et de la communauté internationale. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale poursuivant leurs efforts en vue de mettre en œuvre des réformes institutionnelles, la mobilisation de l'appui politique, technique et financier nécessaire devra rester une priorité. La tenue de réunions tripartites régulières entre le BRENUAC, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale restera pertinente. La multiplication des menaces transrégionales également nécessite un renforcement de la coopération entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CEDEAO, et entre le BRENUAC et l'UNOWAS.

91. Compte tenu de ce qui précède, je recommande que le mandat du BRENUAC soit prorogé de trois ans, pour une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2021.

92. Je remercie les gouvernements des pays de la région, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je tiens à exprimer ma

gratitude à la Force multinationale mixte, à la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et aux pays fournisseurs de contingents pour leur dévouement et leur engagement au service de la paix et de la stabilité. Je remercie également le Gouvernement et le peuple gabonais de leur généreuse hospitalité et de leur soutien en faveur du BRENUAC. Je salue les diverses entités du système des Nations Unies présentes en Afrique centrale, notamment les chefs des opérations de paix des Nations Unies, des bureaux régionaux, des équipes de pays et d'autres entités, pour le soutien qu'ils apportent au BRENUAC et leur collaboration avec ce dernier.

93. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, François Louncény Fall, et le personnel du BRENUAC pour les efforts qu'ils continuent de déployer au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

---